



SNUipp-Guyane

Communiqué de presse

Lundi 1^{er} décembre 2008

Elections professionnelles : la Guyane reléguée au rang de spectatrice.

Le ministère de l'Education Nationale, par un arrêté en date du 1^{er} décembre, a pris la décision de maintenir au 2 décembre la date des élections professionnelles pour élire les représentants des personnels en Commission Administrative Paritaire Nationale en dépit des demandes de reports engagées par plusieurs syndicats.

Une fois de plus, le ministère ne semble pas avoir pris la mesure de la situation actuelle. Il est évident que ce scrutin ne pourra pas se tenir dans les conditions requises :

- la plupart des établissements sont fermés par arrêté municipal,
- de nombreux présidents de bureaux de vote et de nombreux électeurs ne pourront pas se rendre dans leur école car, contrairement aux allégations d'Yves Jégo faisant état de divisions dans le mouvement de protestation contre le prix de l'essence, les barrages restent en place et tendent plutôt à se multiplier,
- le rectorat n'est pas en capacité d'organiser ce scrutin du jour au lendemain : livraison d'urnes, présence d'un secrétaire, récupération des votes dans des délais raisonnables...
- la prise en compte de nombreux votes par correspondance sera impossible en raison du blocage du courrier.

Dans ces conditions, le SNUipp-Guyane estime que cette obstination à vouloir organiser ces élections coûte que coûte dans des conditions aussi défavorables, et alors que très peu de suffrages pourront s'exprimer, montre le peu de cas qui est fait des choix syndicaux des personnels de Guyane.

Il invite les personnels et les présidents de bureaux de vote à rédiger un constat de carence chaque fois que les conditions réglementaires ne sont pas remplies dans leur totalité, à ne pas ouvrir le bureau de vote et à ne pas participer à ce scrutin dès lors que toutes les conditions légales ne sont pas réunies.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp-Guyane,

Jean-Noël Grandvillemin

SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24 cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52 - Fax : (05.94) 30.51.03

Email : snu973@snuipp.fr – Site internet : <http://973.snuipp.fr>